



LISTE DES DELIBERATIONS

(Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales)

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 JUILLET à 19h00

Numéro	Objet	Vote
	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 juin 2023	Adopté à l'unanimité
2023-066	Etude partageons la rue – phase 2 et lancement de la phase 3 : approbation	Adopté à la majorité, par 17 voix POUR, 2 voix CONTRE et 6 abstentions
2023-067	Acquisition de l'extérieur et des salles de classes de l'ancienne école St Charles : approbation	Adopté à l'unanimité
2023-068	Réhabilitation de l'ancienne école St Charles – convention avec Epures : approbation	Adopté à l'unanimité
2023-069	Représentation de la commune au sein de l'assemblée générales d'Epures : désignation d'un conseiller	Adopté à l'unanimité
2023-070	Parcours de santé, déménagement de la pharmacie – cession d'une partie du terrain aux cotés de la MSP : approbation	Adopté à la majorité, par 15 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 abstentions
2023-071	Convention avec la Récup' pour la mise à disposition des futurs locaux de la MSP : approbation	Adopté à l'unanimité
2023-072	Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la MSP : approbation	Adopté à l'unanimité
2023-073	Convention de cofinancement pour l'étude de programmation de St Charles : approbation	Adopté à l'unanimité
2023-074	Demande de subventions au titre de petites villes de demain pour l'accompagnement d'ingénierie à l'étude mobilité : approbation	Adopté à l'unanimité
2023-075	Demande de subventions au titre de petites villes de demain pour l'étude de rénovation du gymnase M. LIMONE : approbation	Adopté à l'unanimité
2023-076	Demande de subventions au titre de petites villes de demain pour l'étude de programmation du futur centre de loisirs : approbation	Adopté à l'unanimité
2023-077	Mise à jour des délégations du Conseil Municipal au Maire : approbation	Adopté à l'unanimité
2023-078	Attribution d'une subvention à l'association comme au temps jadis pour l'Estrange festival : approbation	Adopté à la majorité, par 25 voix POUR et 1 abstention
2023-079	Convention pour le marteloscope de Pélussin : approbation	Adopté à l'unanimité

2023-080	Représentation de la commune au sein de l'association Mémoires vivantes du Pilat : désignation d'un conseiller	Adopté à l'unanimité
2023-081	Création d'emplois non permanents liés à des accroissements temporaires d'activité : approbation	Adopté à l'unanimité
2023-082	Décision du Maire – hausse des tarifs vente de chaleur	Avis favorable

Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 4 juillet 2023 a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site de la Ville le pour une durée minimum de deux mois.

Michel DÉVRIEUX
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

PRESENTS (20) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
Mme Gisèle FOUREL (donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER)
Mme Franceline COMAS donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (2) : M. Marc DUFOUR
M. Jean-François CHANAL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-066

ETUDE PARTAGEONS
LA RUE
-
PHASE 2 ET
LANCEMENT DE LA
PHASE 3
-
APPROBATION

Agnès VORON, conseillère municipale en charge de la mobilité, explique que la phase 2 de l'étude « partageons la rue » est arrivée à son terme. En conclusion des rencontres, la commission Revitalisation du territoire propose d'adopter les principes d'aménagement suivants :

- Changement du sens de circulation sur une ou plusieurs portions de la rue Antoine Eyraud et de la rue Soubeyran, en conservant le principe du tête bêche ;
- Mise à sens unique de la rue des trois sapins, avec élargissement des trottoirs, et réalisation d'aménagement piétons plus confortables sur la rue du jardin public ;
- RD 7 : élargissement des trottoirs, réaménagement des écluses, et création de plateaux traversants sur les rues de la gare, de l'ancienne poste, du Pilat et Bourchany ;
- Création d'une zone de rencontre et élargissement de l'espace piétons sur la place Notre Dame et le parc Gaston Baty ;
- A Virieu, renforcement de la zone de rencontre et de l'aire piétonne qui existent déjà ;
- Installation d'une voie verte jusqu'au rond-point dans le secteur du Viaduc de Pélussin et des écoles primaire et maternelle ;
- Création d'une voie verte devant le collège Gaston Baty et jusqu'au stade Georges Reboux ;
- Ralentissement de la vitesse sur la rue du Pont et de la rue de Verdun ;
- Création d'un jalonnement cyclable pour l'accès à la zone d'activité économique du Planil.

Ces choix constituent des aménagements à réaliser dans les 10 prochaines années au fil des différents projets. Aussi, tant pour passer à l'action plus rapidement et que pour tester ces choix, la commission propose de lancer la phase 3 de l'étude.

Les tests porteront sur :

- la révision des écluses de la rue du Pilat ;
- l'extension de la zone bleue avec des temps de stationnement différents dans le quartier Notre-Dame ;
- les aménagements des rues du Docteur Soubeyran et Antoine Eyraud ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230704-2023-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Publication : 11/07/2023

- les aménagements de la rue du Pont, comprenant notamment une nouvelle limitation de la vitesse.

Considérant l'avis favorable de la commission Revitalisation du territoire en date du 22 juin 2023,
Le Conseil municipal est invité à approuver les principes d'aménagement de la phase 2 ainsi que le lancement de la phase 3 de l'étude « Partageons la rue », tel que les éléments détaillés ci-dessus.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
Par voix 17 POUR, voix 2 CONTRE et 6 abstentions,*

- **Approuve** les principes d'aménagement de la phase 2 ;
- **Approuve** le lancement de la phase 3 de l'étude « Partageons la rue » ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats d'apprentissage et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 11 juillet 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230704-2023-066-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Publication : 11/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

PRESENTS (20) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Lisa FAVRE-BAC (*a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE*)
Mme Gisèle FOUREL (*donné pouvoir à Martine JAROUSSE*)
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)
Mme Franceline COMAS (*donné pouvoir à Leïla BERNARD*)

ABSENT (2) : M. Marc DUFOUR
M. Jean-François CHANAL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-067

ACQUISITION DES
EXTERIEURS ET DES
SALLES DE CLASSES DE
L'ANCIENNE ECOLE ST
CHARLES
-
APPROBATION

Marie BONNEVIALLE, 1ère Adjointe, rappelle que la commune de Pélussin et EPORA ont signé une convention d'étude et de veille foncière d'une durée de 4 ans pour l'ancienne école St Charles, la convention en date du 21 mars 2017, renouvelée pour une durée d'un an, par avenant en date du 9 mars 2021,

Cette convention étant arrivée à échéance, il était convenu que la commune procède à l'acquisition du bien immobilier en 2022. Néanmoins, EPORA et la commune, en accord avec la CCPR, porteuse du PLH, ont proposé une nouvelle forme de conventionnement permettant une plus grande souplesse quant à son utilisation.

Considérant la nouvelle convention de veille et de stratégie foncière conclue entre la commune et EPORA en date du 14 juin 2022.

Considérant le recours à un emprunt, approuvé par délibération en date du 16 septembre 2022, pour l'acquisition de l'ancienne école Saint Charles.

Considérant la proposition d'EPORA afin d'assurer le portage de la maison des frères jusqu'au choix de l'opérateur de logements et donc de procéder à une division parcellaire ouvrant droit à une première cession à la commune sur les extérieurs et les salles de classes.

Considérant les avis favorables des COPIL Saint Charles en date du 1^{er} mars et du 24 mai 2023,

Le Conseil municipal est invité à approuver l'acquisition des extérieurs et des salles de classes de l'ancienne école Saint Charles, pour un montant de 500 000€HT ; la maison des frères restant la propriété d'EPORA.

*Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- Approuve l'acquisition des extérieurs, du préau, du garage et des salles de classes de l'ancienne école Saint Charles, pour un montant de 500 000€HT ;

- **Dit que** la maison des frères reste la propriété d'EPORA ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 11 juillet 2023
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

PRESENTS (20) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Lisa FAVRE-BAC (*a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE*)
Mme Gisèle FOUREL (*donné pouvoir à Martine JAROUSSE*)
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)
Mme Franceline COMAS (*donné pouvoir à Leïla BERNARD*)

ABSENT (2) : M. Marc DUFOUR
M. Jean-François CHANAL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-068

REHABILITATION DE
L'ANCIENNE ECOLE ST
CHARLES
-
CONVENTION AVEC
EPURES
-
APPROBATION

Marie BONEVIALLE, 1^{ère} Adjointe, rappelle que le groupe de pilotage du programme de réhabilitation de l'ancienne école Saint Charles, dont la constitution a été approuvée par le conseil le 9 juin dernier, a sollicité Epures, agence d'urbanisme du bassin stéphanois, afin d'enrichir l'ingénierie nécessaire à la réussite de ce projet, L'Agence Epures propose donc à la commune de Pélussin de réaliser une étude de 8 jours environ au second semestre 2023, pour un coût estimé de 4 920€. Il s'agira de faire des propositions en collaboration avec l'équipe de programmation pour les accès piéton, vélo, voiture, en orientant sur la qualité des aménagements des futurs espaces. Il s'agira également d'assurer l'insertion paysagère des stationnements en fonction des usages définis par le programme, en s'appuyant sur les dispositions du Secteur Patrimonial Remarquable (SPR) applicable dans ce quartier.

Considérant que le groupe de pilotage est amené à élaborer pour la fin d'année 2023, une proposition de programme au conseil municipal, qui prendra en compte, en fonction des compatibilités d'usages au sein du lieu, les coûts pluriannuels d'investissement et d'exploitation, ainsi que le portage juridique et financier.

Considérant les avis favorables de principe du COPIL Saint Charles en date du 24 mai ainsi que celui de la commission Revitalisation du territoire en date du 22 juin,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention d'accompagnement 2023 avec Epures pour l'accessibilité de l'ancienne école St Charles, jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention avec Epures d'accompagnement 2023 avec Epures pour l'accessibilité de l'ancienne école St Charles ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 11 juillet 2023
Le Maire, Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214201683-20230704-2023-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Publication : 11/07/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

PRESENTS (20) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Lisa FAVRE-BAC (*a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE*)
Mme Gisèle FOUREL (*donné pouvoir à Martine JAROUSSE*)
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)
Mme Franceline COMAS (*donné pouvoir à Leïla BERNARD*)

ABSENT (2) : M. Marc DUFOUR
M. Jean-François CHANAL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-069

REPRESENTANTION
DE LA COMMUNE AU
SEIN DE L'ASSEMBLEE
GENERALE D'EPURES

DESIGNATION D'UN
CONSEILLER

Monsieur Le Maire indique que, par délibération en date du 7 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion à l'agence d'urbanisme Epures. Par courrier en date du 16 mai 2023, l'agence a informé la commune de la nécessité de désigner un représentant au sein des conseillers municipaux.

Considérant l'avis favorable de la commission Revitalisation du territoire en date du 6 juin 2023,

Le Conseil municipal est invité à désigner Jean-Pierre GRANDSEIGNE en tant que représentant de Pélussin au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence Epures.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** la désignation de Jean-Pierre GRANDSEIGNE en tant que représentant de Pélussin au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence Epures ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats d'apprentissage et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 11 juillet 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230704-2023-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Publication : 11/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
Mme Gisèle FOUREL (donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER)
Mme Franceline COMAS donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1) : M. Marc DUFOUR

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-070

PARCOURS DE SANTE,
DEMEMAGEMENT DE
LA PHARMACIE
-
CESSION D'UNE PARTIE
DU TERRAIN AUX
COTES DE LA MSP
-
APPROBATION

Jean-Pierre GRANDSEIGNE, adjoint en charge de la revitalisation du territoire, explique qu'au début du printemps 2023, les propriétaires de la pharmacie et du laboratoire ont sollicité la mairie pour une potentielle collaboration relative à leur projet de déménagement. Un avis favorable s'est alors porté sur l'implantation au plus proche de la MSP afin d'assurer la cohérence de l'ORT et du projet de parcours de santé. Après analyse conjointe avec les porteurs de projet, une construction neuve sur une partie du terrain municipal à céder, soit une parcelle de 524 m² issue d'une division parcellaire (une partie des parcelles AO 383 et AO 384) est proposé. La cession de la parcelle est estimée au prix de 78 500€ - fixé sur la base de l'estimation des Domaines en date du 27 janvier 2022 et intégrant une surcote visant à mettre en œuvre une mesure compensatoire du fait de la suppression de l'ilot de fraîcheur - qui sera mis à jour pour la signature de l'acte de vente à intervenir prochainement ; l'objectif des porteurs de projet étant une installation fin 2025.

Avec l'accord des représentants de la SISA, une bande de 4 m séparera ce nouveau bâtiment de la MSP.

Considérant l'avis favorable du COPIL Parcours de santé en date du 4 juillet 2023 ;

Le Conseil Municipal est invité à approuver la cession d'une partie des parcelles AO 383 et AO 384 d'une surface de 524 m² afin de réaliser la construction de la pharmacie et du laboratoire.

Ces deux parcelles sont comptabilisées sur deux budgets différents (MSP et BP) dont la division se répartie comme suit :

- 381 m² de la parcelle AO 383 représentant la somme de 57 305 € pour le Budget maison de santé,
- 143 m² de la parcelle AO 384 représentant la somme de 21 195 € pour le Budget principal.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
Par 15 voix POUR, 6 voix CONTRE et 5 abstentions,*

- **Approuve** la cession d'une partie des parcelles AO 383 et AO 384 d'une surface de 524 m² afin de réaliser la construction de la pharmacie et du laboratoire répartie comme suit :
 - 381 m² de la parcelle AO 383 représentant la somme de 57 305 € pour le Budget maison de santé,
 - 143 m² de la parcelle AO 384 représentant la somme de 21 195 € pour le Budget principal.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 11 juillet 2023
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOUOMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
Mme Gisèle FOUREL (donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER)
Mme Franceline COMAS donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1) : M. Marc DUFOUR

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-071

CONVENTION
D'ENGAGEMENT AVEC LA
RECUP' POUR LA MISE A
DISPOSITION DES FUTURS
LOCAUX DE LA MSP

-
APPROBATION

Jean-Pierre GRANDSEIGNE, adjoint en charge de la revitalisation du territoire, explique que l'association La Récup', en accord avec la démarche de la commune en termes de lutte contre le gaspillage, souhaite redonner vie à des éléments d'architecture et de mobilier au travers de l'action de ses bénévoles et du besoin de la commune de réaliser une dépose soignée des éléments de second œuvre de l'ancien hôtel « Le Cottage » afin de préparer le chantier de sa réhabilitation en MSP.

Considérant l'avis favorable de la commission patrimoine en date du 23 juin 2023,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention d'engagement pour la dépose d'éléments de second œuvre et de mobilier sur l'ancien hôtel « Le Cottage », telle que définie dans le document joint à la présente délibération.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** la convention d'engagement pour la dépose d'éléments de second œuvre et de mobilier sur l'ancien hôtel « Le Cottage » ;
- **Dit que** les frais induits par la réalisation de cette convention d'un montant de 986.66 € seront imputés au budget Maison de Santé, au compte 611 prestations de services ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Lisa FAVRE-BAC (*a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE*)
Mme Gisèle FOUREL (*donné pouvoir à Martine JAROUSSE*)
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)
Mme Franceline COMAS (*donné pouvoir à Leïla BERNARD*)

ABSENT (1) : M. Marc DUFOUR

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-072

**EXONERATION DE LA
TAXE FONCIERE SUR
LES PROPRIETES BATIES
POUR LA MSP
-
APPROBATION**

Jean-Charles VALENTIN, conseiller municipal en charge des finances, rappelle que les dispositions de l'article 1382 C bis du code général des impôts permet au Conseil Municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux appartenant à une collectivité territoriale ou à un établissement public de coopération intercommunale et qui sont occupés à titre onéreux par une maison de santé mentionnée à l'article L. 6323-3 du code de la santé publique.

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 22 juin 2023,

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux appartenant à une collectivité territoriale occupés à titre onéreux par une maison de santé pendant une durée de 10 ans et de fixer le taux de l'exonération à 100%.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux appartenant à une collectivité territoriale occupés à titre onéreux par une maison de santé pendant une durée de 10 ans ;
- **Dit que** le taux de l'exonération est fixé à 100%.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 11 juillet 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
Mme Gisèle FOUREL (donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER)
Mme Franceline COMAS donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1) : M. Marc DUFOUR

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-073

**CONVENTION DE
COFINANCEMENT
POUR L'ETUDE DE
PROGRAMMATION DE
ST CHARLES
-
APPROBATION**

Jean-Pierre GRANDSEIGNE, adjoint en charge de la revitalisation du territoire, explique que, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) est chargée d'apporter un concours humain et financier aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

Or, la friche de l'ancienne école St Charles (7045m² de terrain, 1300m de surface) a été repéré dans le cadre d'un accompagnement de l'ANCT comme une opportunité pour développer un programme avec l'accompagnement de Villages Vivants.

La commune souhaite donc porter une réflexion sur les usages possibles de la friche et en particulier :

- De faire émerger à travers une concertation large les usages qui pourraient être mutualisés dans un tiers lieu, afin de renforcer le service aux habitants,
- De proposer des scénarii et une pré-programmation,
- Programmer l'équipement et étudier la faisabilité technique et organisationnelle.

Afin de mener à bien l'étude de programmation de St Charles, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention précisant les modalités pratiques et financières de l'accompagnement de l'ANCT et de la participation de la collectivité aux études d'aménagement de la friche de l'ancienne école Saint-Charles à Pélussin, tel que les éléments détaillés dans le document joint à la présente délibération.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** la convention précisant les modalités pratiques et financières de l'accompagnement de l'ANCT et de la participation de la collectivité aux études d'aménagement de la friche de l'ancienne école Saint-Charles à Pélussin ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 11 juillet 2023
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
Mme Gisèle FOUREL (donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER)
Mme Franceline COMAS donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1) : M. Marc DUFOUR

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-074

DEMANDE DE
SUBVENTIONS AU
TITRE DE PETITES
VILLES DE DEMAIN
POUR
L'ACCOMPAGNEMENT
D'INGENIERIE A
L'ETUDE MOBILITE
-
APPROBATION

Jean-Pierre GRANDSEIGNE, adjoint en charge de la revitalisation du territoire, explique que, dans le cadre de l'enveloppe de la Banque des Territoires gérée par le Département de la Loire dédiée à l'ingénierie de projets dans le cadre des projets PVD, le gouvernement souhaite apporter accompagner les collectivités.

La demande de subvention concerne l'accompagnement d'ingénierie à l'étude mobilité en cours, pour un montant évalué à 8 375 €.

Considérant l'avis favorable de la commission Revitalisation du territoire en date du 22 juin 2023,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de la Banque des Territoires gérée par le Département dédiée à l'ingénierie des projets PVD pour l'accompagnement d'ingénierie à l'étude mobilité en cours.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** la demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de la Banque des Territoires gérée par le Département dédiée à l'ingénierie des projets PVD pour l'accompagnement d'ingénierie à l'étude mobilité en cours ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 11 juillet 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
Mme Gisèle FOUREL (donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER)
Mme Franceline COMAS donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1) : M. Marc DUFOUR

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-075

DEMANDE DE
SUBVENTIONS AU
TITRE DE PETITES
VILLES DE DEMAIN
POUR L'ETUDE DE
RENOVATION DU
GYMNASSE M. LIMONE
-
APPROBATION

Jean-Pierre GRANDSEIGNE, adjoint en charge de la revitalisation du territoire, explique que, dans le cadre de l'enveloppe de la Banque des Territoires gérée par le Département de la Loire dédiée à l'ingénierie de projets dans le cadre des projets PVD, le gouvernement souhaite apporter accompagner les collectivités.

La demande de subvention concerne l'étude de rénovation du gymnase M. Limone, pour un montant évalué à 13 650€.

Considérant l'avis favorable de la commission Revitalisation du territoire en date du 22 juin 2023,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de la Banque des Territoires gérée par le Département dédiée à l'ingénierie des projets PVD pour l'étude de rénovation du gymnase M. Limone.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** la demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de la Banque des Territoires gérée par le Département dédiée à l'ingénierie des projets PVD pour l'étude de rénovation du gymnase M. Limone ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 11 juillet 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20230704-2023-075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Publication : 11/07/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Lisa FAVRE-BAC (*a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE*)
Mme Gisèle FOUREL (*donné pouvoir à Martine JAROUSSE*)
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)
Mme Franceline COMAS (*donné pouvoir à Leïla BERNARD*)

ABSENT (1) : M. Marc DUFOUR

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-076

DEMANDE DE
SUBVENTIONS AU
TITRE DE PETITES
VILLES DE DEMAIN
POUR L'ETUDE DE
PROGRAMMATION DU
FUTUR CENTRE DE
LOISIRS
-
APPROBATION

Jean-Pierre GRANDSEIGNE, adjoint en charge de la revitalisation du territoire, explique que, dans le cadre de l'enveloppe de la Banque des Territoires gérée par le Département de la Loire dédiée à l'ingénierie de projets dans le cadre des projets PVD, le gouvernement souhaite apporter accompagner les collectivités.

La demande de subvention concerne l'étude de programmation du futur centre de loisirs, pour un montant évalué à 10 450€.

Considérant l'avis favorable de la commission Revitalisation du territoire en date du 22 juin 2023,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de la Banque des Territoires gérée par le Département dédiée à l'ingénierie des projets PVD pour l'étude de programmation du futur centre de loisirs.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** la demande de subvention auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de la Banque des Territoires gérée par le Département dédiée à l'ingénierie des projets PVD pour l'étude de programmation du futur centre de loisirs ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 11 juillet 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIÈR, M. Pierrick EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
Mme Gisèle FOUREL (donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER)
Mme Franceline COMAS donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1) : M. Marc DUFOUR

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-077

MISE A JOUR DES
DELEGATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
AU MAIRE
-
APPROBATION

Stéphane TARIN, adjoint délégué aux finances, rappelle à l'assemblée sa délibération n°2020-041 du 15 juillet 2020 par laquelle un certain nombre de pouvoirs lui ont été attribués par le Conseil Municipal afin de faciliter l'action municipale.

A l'usage, il apparaît opportun de modifier cette délibération sur certains points, notamment s'agissant du pouvoir :

- de contracter des emprunts qui n'était pas prévu par la délibération susvisée. Or, la volatilité des conditions financières actuelles nécessite une rapidité de décision.
- de prendre des décisions concernant le lancement, la passation et l'exécution des marchés publics d'un faible montant. Or, le code des marchés publics a largement assoupli les conditions de mise en œuvre de ces marchés afin d'assurer une fluidité de réalisation en toute transparence pour les conseillers municipaux.
- de prendre des décisions quant aux régies comptables, souvent vouées à disparaître, selon les orientations gouvernementales.

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 22 juin 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération n°2020-041 du 15 juillet 2020 ;

Le Conseil municipal est invité à approuver l'ajout des points à la délibération du 15 juillet 2020.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,
Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;*

• Décide de modifier la délibération n°2020-041 du 15 juillet 2020 comme suit :

- Ajout du point suivant :

3° De procéder, dans la limite des crédits d'emprunts inscrits au budget principal et aux budgets annexes, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- Nouvelle rédaction des point n°4 et 7 comme suit :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 215 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et après avis de la commission concernée ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 11 juillet 2023
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
Mme Gisèle FOUREL (donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER)
Mme Franceline COMAS donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1) : M. Marc DUFOUR

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-078

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION
COMME AU TEMPS
JADIS POUR
L'ESTRANGE FESTIVAL
-
APPROBATION

Marie BONNEVIALLE, 1^{ère} Adjointe, explique que l'association *Comme au temps jadis* a décidé d'organiser la seconde édition de l'Estrange Festival sur le thème de la sorcellerie le 30 juillet prochain. Vu le succès de l'événement l'an dernier, l'association est contrainte de prévoir un dispositif de sécurité important qui entraîne des frais supplémentaires.

La commune a été sollicitée pour l'attribution d'un soutien financier afin de répondre aux besoins de l'association pour la bonne réalisation du festival qui prévoit de recevoir environ 10 000 personnes.

Considérant l'avis favorable du groupe de travail SARA en date du 27 juin 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 € à l'Association Comme au temps Jadis.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,
Par 25 voix POUR et 1 abstention,*

- **Approuve** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 € à l'Association Comme au temps jadis ;
- **Dit que** cette subvention sera prélevée sur la réserve de subventions prévue par la délibération n°2023-034 en date du 11 avril 2023 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 11 juillet 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
Mme Gisèle FOUREL (donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER)
Mme Franceline COMAS donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1) : M. Marc DUFOUR

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-079

**CONVENTION POUR
LE MARTELOSCOPE
DE PELUSSIN
-
APPROBATION**

Stéphane TARIN, adjoint en charges du patrimoine, rappelle que le massif du Pilat est doté d'une charte forestière de territoire depuis fin 2011, animée par le Parc du Pilat sur la période 2012-2018, puis par Fibois 42 suite à sa révision pour la période 2020-2026. Lors de la première charte forestière, l'action MG06 « Sensibilisation » prévoyait la création d'un marteloscope dans le Pilat. C'est ainsi que deux marteloscopes ont été installés dans le Parc naturel régional du Pilat : l'un en forêt publique à Pélussin, l'autre en forêt privée à Saint-Genest-Malifaux.

Face à l'intérêt de l'outil, la seconde charte forestière conserve dans son plan d'action une place au marteloscope et à son utilisation au travers de l'action D.2.2 « Promotion des outils de sensibilisation à la forêt et à ses enjeux et création de nouveaux outils ».

Considérant la première convention d'utilisation du marteloscope de Pélussin, signée le 25 juin 2015 entre le propriétaire, l'ONF et le Parc du Pilat, et pour une durée de 6 années, il convient à présent de renouveler la convention d'utilisation entre les trois signataires, dont l'objectif est de préciser les rôles de chacun concernant le marteloscope de Pélussin.

Considérant l'avis favorable de la commission patrimoine en date du 23 juin 2023,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention d'utilisation de marteloscope de Pélussin, selon les éléments définis dans le document joint à la présente convocation.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** la convention d'utilisation de marteloscope de Pélussin ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 11 juillet 2023

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Lisa FAVRE-BAC (*a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE*)
Mme Gisèle FOUREL (*donné pouvoir à Martine JAROUSSE*)
Mme Chantal CHETOT (*a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER*)
Mme Franceline COMAS (*donné pouvoir à Leïla BERNARD*)

ABSENT (1) : M. Marc DUFOUR

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-080

REPRESENTANTION
DE LA COMMUNE AU
SEIN DE
L'ASSOCIATION
MEMOIRES VIVANTES
DU PILAT
-
DESIGNATION D'UN
CONSEILLER

Jean-Pierre GRANDSEIGNE, adjoint en charge de la revitalisation du territoire, indique que, l'association Mémoires vivantes du Pilat a été créé le 12 mai dernier par le groupe de bénévoles qui a souhaité travailler sur les collections de Monsieur Navarro.

Ses statuts prévoyant la présence de représentants des collectivités territoriales avec voix délibérative au sein de son CA, il convient que le conseil municipal désigne un représentant et un suppléant.

Considérant l'avis favorable de la commission Revitalisation du territoire en date du 22 juin 2023,

Le Conseil municipal est invité à désigner Serge GRANGE en qualité de représentant et Leila BERNARD, en qualité de suppléante.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **Approuve** la désignation de Serge GRANGE en qualité de représentant et Leila BERNARD, en qualité de suppléante ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats d'apprentissage et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 11 juillet 2023
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 27

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

PRESENTS (21) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Serge GRANGE, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Jacques CAMIER, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, M. Alain TOULOUMET, Mme Brigitte GARDE, M. John ROBINSON, M. Jean-Pierre BOUJOT et Mme Marie-Odile DALUD

EXCUSÉS (5) : M. Olivier BIHEL (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Lisa FAVRE-BAC (a donné pouvoir à Marie BONNEVIALLE)
Mme Gisèle FOUREL (donné pouvoir à Martine JAROUSSE)
Mme Chantal CHETOT (a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNIER)
Mme Franceline COMAS donné pouvoir à Leïla BERNARD)

ABSENT (1) : M. Marc DUFOUR

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Pierre GRANDSEIGNE

Convocation : 27 juin 2023

OBJET : 2023-081

CREATION D'EMPLOIS
NON PERMANENTS
LIES A DES
ACCROISSEMENTS
TEMPORAIRES
D'ACTIVITE
-
APPROBATION

Agnès VORON, conseillère municipale déléguée au personnel communal, informe le Conseil Municipal que chaque année, la commune de Pélussin recrute des personnels contractuels pour assurer des tâches occasionnelles de courtes durées telles que missions spécifiques, surcroît d'activité ou renfort des équipes.

L'article L332-23 1° du Code général de la fonction publique autorise ce type de recrutement temporaire sur emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, le contrat pouvant être renouvelé dans cette limite au cours d'une période de 18 mois consécutifs.

Un objectif de maîtrise des emplois est établi pour l'année scolaire 2023-2024 afin de respecter les contraintes budgétaires de la masse salariale.

VU l'article L332-23 1° du Code général de la fonction publique,

VU l'avis de la commission du personnel du 21 juin 2023,

Considérant la nécessité de recourir à du personnel contractuel pour assurer des missions temporaires,

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,
Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;*

• **Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des accroissements temporaires d'activité jusqu'au 31 août 2024 ;

• **Décide** à ce titre de créer les emplois non permanents suivants :

Service	Cadre d'emploi	Nombre d'emploi	Temps de travail hebdomadaire maxi
Ecole/entretien	Adjoint technique	5	1 TNC 8h00 1 TNC 20h00 3 TNC 8h00
Administratif	Adjoint administratif	1	1 TNC 8h00
Culture/animation	Adjoint technique	1	1 TC 35h00

- **Dit** que Monsieur le Maire est chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil dans les limites de l'indice terminal de chaque cadre d'emploi concerné et des crédits inscrits au budget.
- **Dit** que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au budget ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats de travail correspondant et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 11 juillet 2023
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

